

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL230

présenté par

Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CL|135 de Mme Rossi

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« déontologie »,

insérer les mots :

« fixant notamment les conditions de présentation des déclarations d'intérêts et de patrimoine de ses membres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à préciser le contenu du code de déontologie lequel doit prévoir a minima les conditions de présentation des déclarations d'intérêts et de patrimoine des membres du CESE.